



COWANSVILLE

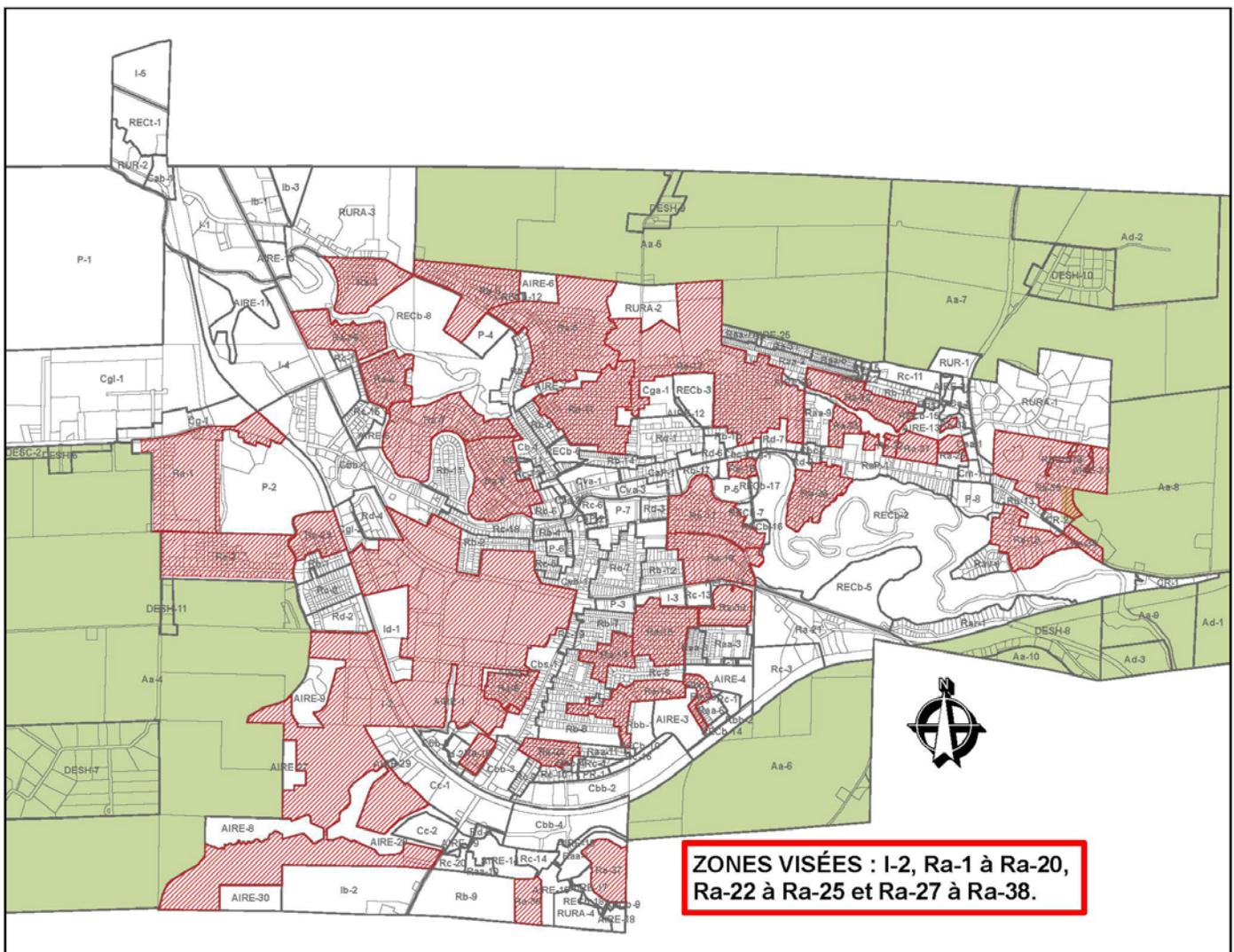
AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1858

Avis est par les présentes donné, aux personnes intéressées, qu'à sa séance ordinaire tenue le 2 mai 2017, le conseil municipal de la Ville de Cowansville a adopté le projet de Règlement numéro 1858 relatif aux usages conditionnels

Le projet de règlement 1858 a pour objet de permettre des usages qui malgré qu'ils soient dérogatoires au Règlement de zonage, peuvent être autorisés si certaines conditions identifiées par résolution du conseil municipal sont respectées. Les zones admissibles et les usages conditionnels sont identifiés ci-dessous :

- **Zone I-2 : « C-52 » Activités sportives intérieures**
- **Zones Ra-1 à Ra-20, Ra-22 à Ra-25, Ra-27 à Ra-38 : « 2^e log » - Logement supplémentaire**



Ce projet de règlement, conformément à la loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue par le conseil le **mardi, 23 mai 2017 à 19 h** dans la salle du conseil à l'hôtel de Ville de Cowansville située au 220, place Municipale.

Au cours de cette assemblée publique, le maire ou le membre du conseil désigné par lui expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement et les descriptions des zones concernées peuvent être consultés à l'hôtel de Ville, 220, place Municipale, Cowansville, et au bureau du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement, 172, rue du Nord, Cowansville, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

Donné à Cowansville, ce 10 mai 2017.

La greffière,
M^e Stéphanie Déraspe, OMA